

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES MASKOUTAINS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 2 juin 2026 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Kevin Baillargeon, Michael Bazinet et Claude Vadnais et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉAMBULE

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes payés
- 3.2. Adoption des comptes à payer
- 3.3. Adoption du règlement 403-26 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no 369-23 afin de modifier les critères d'évaluation d'un projet et de modifier les dispositions applicables pour la modification d'un projet ayant déjà été approuvé par résolution du conseil.
- 3.4. Avis de motion et dépôt de projet Règlement numéro 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite
- 3.5. Embauche inspecteur municipal
- 3.6. Modification de la résolution 2026-04-113 Autorisation pour la délivrance de permis et des constats d'infractions
- 3.7. Offre TCJ pour la mise à jour du règlement de gestion contractuelle
- 3.8. Planification des besoins en espace 2026-2031 du Centre de service scolaire de Saint-Hyacinthe
- 3.9. Achat de matériel informatique pour le nouveau poste d'inspecteur
- 3.10. Acceptation des cahiers de compensation pour les futurs puits
- 3.11. Mandat à la MRC pour la préparation des plans et devis - Gosselin
- 3.12. Modification de la résolution 2026-03-77

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1. Renouvellement de contrat viabilité hivernale
- 5.2. Octroi du contrat de déneigement 2026-2027

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1. PIIA2026-05-01 : 42 rue Lemonde - Lot 1 345 313
- 7.2. PIIA2026-05-02 : 24 rue Lemonde - Lots 1 345 295, 4 670 412, 4 680 975
- 7.3. PIIA2026-05-03 : 46 rue Parent - Lot 1 345 341
- 7.4. PIIA2026-05-04 : 56-58 rue Saint-Patrice - Lot 5 798 647

- 7.5. PAE2026-05-01 Lot 6 631 025
- 7.6. Adoption 2e projet PPCMOI - 210-216 rue Saint-Patrice
- 7.7. Appui de la municipalité pour une demande d'autorisation CPTAQ pour le lot 1 345 185
- 8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Demande de dépense pour aménagement estival
 - 8.2. Autorisation de dépense - Jardî-Boire
- 9. DIVERS
- 10. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR
- 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. CORRESPONDANCES
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. PRÉAMBULE

1.1. Ouverture de la séance

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2026-06-175

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Kevin Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, en retirant le point 7.6 Adoption 2e projet PPCMOI - 210-216 rue Saint-Patrice, qui sera discuté dans une séance future et en ajoutant le point 3.12 modification de la résolution 2026-03-77

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026

2026-06-176

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Michael Bazinet et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption des comptes payés

2026-06-177

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Michael Bazinet et résolu d'adopter la liste des comptes payés du mois de mai 2026 totalisant la somme de 61 503.09\$, en plus des salaires versés au montant de 73 022,25\$ et d'en ratifier le paiement.

	NOM	DESCRIPTION	MONTANT
1	AGENCE DU REVENU CANADA- tx RÉDUIT	DAS FED TAUX RÉDUIT AVRIL 2026	4 328,29 \$
2	AGENCE DU REVENU DU CANADA-TX RÉGULIER	DAS FED TAUX REG AVRIL 2026	2 131,10 \$
3	ANIMATION CLIN D'ŒIL	ANIMATION - JANGAL L'EXPLORATRICE	773,78 \$
4	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE- ASS COLL	COTISATION ASS COLL. MAI 2026	4 256,56 \$
5	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIERE-RRS	COTISATION RRS AVRIL 2026	4 761,84 \$
6	HYDRO QUEBEC	105 RUE LACROIX	2 578,19 \$
7	HYDRO QUEBEC	110 TSSE BAGOT	2 548,27 \$
8	HYDRO QUEBEC	162 RUE GABRIEL	830,32 \$
9	HYDRO QUEBEC	11 RUE LEMONDE	731,01 \$
10	HYDRO QUEBEC	150 RUE MORIN	928,72 \$
11	HYDRO QUEBEC	214 RTE QUINTAL	243,79 \$
12	HYDRO QUEBEC	21 PLACE MAURIAC	1 482,31 \$
13	HYDRO QUEBEC	151 RUE GABRIEL	488,13 \$
14	LOISIRS SAINT-LIBOIRE	SUBVENTION - VERS 6 DE 10	14 750,00 \$

15	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	DAS PROVINCIAL AVRIL 2026	18 401,53 \$
16	SOGETEL	TÉLÉCOMMUNICATIONS MAI 2026	2 127,67 \$
17	VISA DESJARDINS	TABLEAU MAGNÉTIQUE GREFFIERE	72,32 \$
18	VISA DESJARDINS	FORMATION ALERTE DE MASSE JULIE	32,47 \$
19	VISATAPRINT LTD	CARTE D'AFFAIRE DG	36,79 \$
			61 503,09 \$
SALAIRES VERSÉS EN MAI 2026: 73,022,25\$			

3.2. Adoption des comptes à payer

2026-06-178

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 298 791.50\$ et d'autoriser le paiement à même le fonds général d'administration.

	NOM	DESCRIPTION	MONTANT
1	ABPQ	COTISATION BIBLIO-JEUX 2026	220,10 \$
2	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 27 AVRIL 2026	825,79 \$
3	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 27 AVRIL 2026	825,79 \$
4	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 27 AVRIL 2026	825,79 \$
5	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 27 AVRIL 2026	790,03 \$
6	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 27 AVRIL 2026	825,79 \$
7	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 27 AVRIL 2026	825,79 \$
8	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 28 AVRIL 2026	825,79 \$
9	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 28 AVRIL 2026	825,79 \$
10	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 28 AVRIL 2026	825,79 \$
11	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 29 AVRIL 2026	825,79 \$
12	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 29 AVRIL 2026	825,79 \$
13	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 30 AVRIL 2026	825,79 \$
14	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 30 AVRIL 2026	825,79 \$
15	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 01 MAI 2026	792,96 \$
16	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 01 MAI 2026	792,96 \$
17	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 05 MAI 2026	792,96 \$
18	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 05 MAI 2026	792,96 \$
19	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 05 MAI 2026	792,96 \$
20	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 05 MAI 2026	792,96 \$
21	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 11 MAI 2026	792,96 \$
22	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 11 MAI 2026	792,96 \$
23	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 11 MAI 2026	792,96 \$
24	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 11 MAI 2026	792,96 \$
25	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 12 MAI 2026	792,96 \$
26	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 12 MAI 2026	792,96 \$
27	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 16 MAI 2026	792,96 \$
28	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 16 MAI 2026	792,96 \$
29	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 19 MAI 2026	792,96 \$
30	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 19 MAI 2026	792,96 \$
31	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 19 MAI 2026	792,96 \$
32	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 20 MAI 2026	792,96 \$
33	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 20 MAI 2026	792,96 \$
34	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 20 MAI 2026	792,96 \$
35	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 21 MAI 2026	792,96 \$
36	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 21 MAI 2026	792,96 \$
37	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 22 MAI 2026	792,96 \$

38	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 22 MAI 2026	792,96 \$
39	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 23 MAI 2026	792,96 \$
40	ADN COMMUNICATION	PALTEFORME WEB-LICENCE MENS.	51,68 \$
41	AGISKA COOPERATIVE	ENTRETIEN BATIMENT - BUREAU	20,42 \$
42	APUR inc.	ASSISTANCE EN URBANISME	3 472,25 \$
43	APUR inc.	SERV EN ÉMISSION DE PERMIS-04	28 201,19 \$
44	ARSENAL (L')	CROCHET, SUPPORT ET TROUSSE	1 543,00 \$
45	ARSENAL (L')	CROCHET ET SUPPORT #825	638,29 \$
46	ATOUT INSPECTION RM	INSPECTION PROJET BATIMENT BUR	1 437,19 \$
47	AUDREY CORBEIL	COMITÉ CPF - 30 AVRIL 2026	40,00 \$
48	AUDREY CORBEIL	COMITÉ CPF - 14 MAI 2026	40,00 \$
49	BAILLARGEON KEVIN	COMITÉ CPF - 14 MAI 2026	40,00 \$
50	BELL GAZ LTÉE	LOCATION BOUTEILLE PROPANE	87,38 \$
51	BELL MOBILITE	CELL HDV ET VOIRIE MAI 2026	247,49 \$
52	BENOIT SEBASTIEN	COMITÉ CCU - 14 MAI 2026	40,00 \$
53	BIONEST TECHNOLOGIES	BIONEST-1535 RANG ST-ÉDOUARD	355,95 \$
54	BRODEUR MELANIE	COMITÉ CCR - 04 MAI 2026	40,00 \$
55	BUROPRO CITATION	CARTOUCHE D'ENCRE-BIBLIO	33,97 \$
56	BUROPRO CITATION	RUBAN PT.TZE - CASERNE	83,47 \$
57	BUROPRO CITATION	AGENDA HEBDO. INSPECTEUR	20,95 \$
58	CAMIONS BL	RÉPARATION FREIGHTLINER 114SD	699,08 \$
59	CDED COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	ACHAT COMPTEUR D'EAU	616,08 \$
60	Centre de rénovation A.L. (2023) Inc.	POIGNÉE A LEVIER - COFFRE	644,91 \$
61	Centre de rénovation A.L. (2023) Inc.	CLÉ SC4 - BUREAU COMPTABILITÉ	20,13 \$
62	CHAUSSURE S BELMONT INC.	ACHAT VET. DE TRAVAIL-VOIRIE	1 081,51 \$
63	CHUCK & CO	SERVICE D'ARCHIVAGE - AUTRE	6 151,16 \$
64	CONTROLE P.M. INC	MATERIEL SUPPL AQUEDUC	3 195,58 \$
65	CONTROLE P.M. INC	MAIN D'OEUVRE TECHNICIEN	869,97 \$
66	COTÉ CHANTAL	COMITÉ CPF - 30 AVRIL 2026	40,00 \$
67	CROCO PROMO DIVERTISSEMENT	MUR D'ESCALADE MOBILE - SLEF ÉTÉ 2026	1 842,53 \$
68	CUSSON HYDRAULIQUE	BOYAU ET RACCORD DROIT	131,70 \$
69	DANNY CODERRE	AUDIT - TECQ 2019-2024	4 828,95 \$
70	DEAUDELIN MARIE-JOSEE	COMITÉ CPF - 30 AVRIL 2026	40,00 \$
71	DEAUDELIN MARIE-JOSEE	COMITÉ CCR - 04 MAI 2026	40,00 \$
72	DEAUDELIN MARIE-JOSEE	COMITÉ CPF - 14 MAI 2026	40,00 \$
73	DEMERS JEAN-FRANCOIS	ACHAT BOUTEILLES D'EAU-CASERNE	19,38 \$
74	DEMERS JEAN-FRANCOIS	CORDON EN PARACORDE-CASERNE	21,82 \$
75	DEMERS JEAN-FRANCOIS	FRAIS IMMATRICULATION #825	10,60 \$
76	DESJARDINS SERGE	COMITÉ CCR - 04 MAI 2026	40,00 \$
77	DESJARDINS SERGE	COMITÉ CCU - 14 MAI 2026	40,00 \$
78	DOLLORAMA (SYLVAIN LAPLANTE)	PLATEAU DE SERVICE-CONSEILLERS	9,20 \$
79	DUGUAY VERONIQUE	COMITÉ CCR - 04 MAI 2026	40,00 \$
80	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE	801,96 \$
81	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU USÉE	229,38 \$
82	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU BRUTE	34,49 \$
83	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE	171,31 \$
84	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS DE MUTATION AVRIL 2026	54,00 \$
85	FRAPPIER JOSYANE	COMITÉ CPF - 30 AVRIL 2026	40,00 \$
86	GERARD DION & FILS INC.	INST. GÉNÉRATRICE TEMP.-USINE	1 645,87 \$
87	GERARD DION & FILS INC.	CONNECTER GÉNÉRATRICE-USINE	6 949,67 \$
88	GERARD DION & FILS INC.	OEIL MAGIQUE SENTINELLE-ST-EDO	266,48 \$
89	GESTION YSMAKO INC.	PRESTATION STAR WARS - SLEF ÉTÉ 2026	804,83 \$
90	GIROUARD JULIE	ACHAT LIVRES - MAI 2026	472,16 \$

91	GROUPE CCL	ENVELOPPES POUR TAXATION	301,23 \$
92	GROUPE CONSEIL UDA INC.	CALCUL COMP. FINANCIERE 15012	63,24 \$
93	GUENTERT ANGELA	CONCOMBRES ET CERISES DE TERRE	24,75 \$
94	GUYLAINE BILODEAU	ACHAT CAFÉ - BUREAU	79,98 \$
95	GUYLAINE BILODEAU	FRAIS DE DÉPLACEMENT-SAAQ	31,39 \$
96	HYDRO QUEBEC	151 RUE GABRIEL - BUREAU	1 256,90 \$
97	LA BALLOUNERIE	LOCATION JEUX GONFLABLES - SLEF ÉTÉ 2026	2 029,31 \$
98	LAFERTÉ CENTRE DE RÉNOVATION	SCCELLANT POUR BAC A FLEURS	103,83 \$
99	LAFLAMME PATRICE	COMITÉ CCU - 14 MAI 2026	40,00 \$
100	LAPLANTE SYLVAIN	ACHAT CAFÉ - BUREAU	39,99 \$
101	LOISIRS SAINT-LIBOIRE	REMB FRAIS D'INTERETS-AVR 2026	8 858,37 \$
102	LOISIRS SAINT-LIBOIRE	SUBVENTION - VERS 7 DE 10	14 750,00 \$
103	MARTECH SIGNALISATION INC.	FOURNITURE SIGNALISATION	140,85 \$
104	MRC DES MASKOUTAINS	QUOTE PART - VERS 2 DE 3	97 952,00 \$
105	MRC LES MASKOUTAINS	TRAVAUX PONCEAU 7E RANG	780,85 \$
106	MRC LES MASKOUTAINS	MISE A JOUR AU ROLE (4 MAI)	1 060,09 \$
107	MUNICIPALITÉ DE STE-HÉLÈNE DE BAGOT	PRATIQUE MAI 2026	54,15 \$
108	NSLONE INFORMATIQUE	LOCATION DE POSTE MENSUELLE	34,49 \$
109	NSLONE INFORMATIQUE	CONTRAT DE SERVICE-BANQUE	1 034,78 \$
110	NSLONE INFORMATIQUE	BIT DEFENDER GRAVITY LICENCE	23,95 \$
111	PAYSAGEMENT BENOIT & FRERES INC.	ENTRETIEN GAZON VERS 1 DE 6	2 299,50 \$
112	PHANEUF LUC	RÉPARATION LAV. A PRESSION	2 375,20 \$
113	PIERRE ARCHAMBAULT	AIDE GESTION AVRIL 2026	2 839,88 \$
114	PREMIERS RÉPONDANTS	SUBVENTION - VERS 3 DE 5	10 000,00 \$
115	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	FEU D'ARTIFICE - SLEF ÉTÉ 2026	2 586,94 \$
116	PRODUITS SANITAIRES LEPINE	PAPIER MOUCHOIR	103,99 \$
117	PRODUITS SANITAIRES LEPINE	PRODUITS MÉNAGERS	380,84 \$
118	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	CAGOULES PGI - CASERNE	1 006,75 \$
119	RÉGIE INTERM. D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	VIDANGE INSTALLATION SEPTIQUE	557,52 \$
120	RÉGIE INTERM. D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	RÉSIDUS ORGANIQUES MAI 2026	12 014,41 \$
121	RÉGIE INTERM. D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	RÉSIDUS DOMESTIQUES MAI 2026	15 634,15 \$
122	RONA INC - ST-HYACINTHE	FOURNITURE PARC	44,22 \$
123	SERCOST (imprimerie/lettrage)	PANNEAU SLEF ÉTÉ 2026	168,91 \$
124	TREMBLAY JY, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE INC.	PIQUETAGE LOT 5 086 201	1 379,70 \$
125	TREMBLAY LISE	COMITÉ CCR - 04 MAI 2026	40,00 \$
126	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC	PRODUITS CHIMIQUES-EAU POTABLE	14 655,52 \$
127	VILLE DE ST-CÉSAIRE	ENTENTE SAUVETAGE TECH. 2027	3 000,00 \$
128	VISA DESJARDINS	PRISE ENCASTRÉ - SALLE DE CONSEIL	88,48 \$
129	VISA DESJARDINS	CARAFE ET VERRES - SALLE DE CONSEIL	77,55 \$
130	WAJAX EQUIPEMENT	ENTRETIEN GÉNÉRATEUR LACROIX	973,38 \$
131	WURTH CANADA LIMITEE	LUNETTES DE SÉCURITÉ - VOIRIE	119,76 \$
132	WURTH CANADA LIMITEE	FOURNITURE DE GARAGE - VOIRIE	365,93 \$
133	WURTH CANADA LIMITEE	GANT ET FOURNITURE DE GARAGE	389,13 \$
			298 791,50 \$

3.3. Adoption du règlement 403-26 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no 369-23 afin de modifier les critères d'évaluation d'un projet et de modifier les dispositions applicables pour la modification d'un projet ayant déjà été approuvé par résolution du conseil.

2026-06-179

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu d'adopter le règlement numéro 403-26 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no 369-23 afin de modifier les critères d'évaluation d'un projet et de modifier les dispositions applicables pour la modification d'un projet ayant déjà été approuvé par résolution du conseil.

3.4. Avis de motion et dépôt de projet Règlement numéro 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite

2026-06-180

Avis de motion

Avis de motion est donné par Claude Vadnais, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Dépôt du projet de règlement numéro 404-26

Il est déposé par Serge Desjardins le projet de règlement 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite.

3.5. Embauche inspecteur municipal

2026-06-181

Considérant les besoins de la municipalité relativement à l'application des règlements municipaux et à l'inspection du territoire;

Considérant le processus de recrutement effectué par la municipalité;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de procéder à l'embauche de Philippe Boisvert-Benoit à titre d'inspecteur municipal et de le désigner comme fonctionnaire désigné pour l'application des règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Michael Bazinet et résolu que le conseil municipal procède à l'embauche de Philippe Boisvert-Benoit à titre d'inspecteur municipal à compter du 11 mai 2026.

Que les conditions de travail applicables à cet emploi soient celles convenues entre les parties et approuvées par la direction générale;

Que Philippe Boisvert-Benoit soit autorisé à appliquer les règlements municipaux ainsi qu'à émettre des avis et constats d'infraction dans le cadre de ses fonctions, conformément aux lois et règlements en vigueur.

3.6. Modification de la résolution 2026-04-113 Autorisation pour la délivrance de permis et des constats d'infractions

2026-06-182

Considérant que la municipalité avait autorisé, par la résolution no 2026-04-113, un inspecteur municipal à délivrer des constats d'infraction en application des règlements municipaux;

Considérant que l'emploi de cet inspecteur a pris fin;

Considérant que la municipalité a procédé à l'embauche d'un nouvel inspecteur municipal;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser ce nouvel inspecteur à délivrer des constats d'infraction dans l'exercice de ses fonctions;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Serge Desjardins et résolu que le conseil municipal modifie la résolution no 2026-04-113 afin de remplacer le nom de l'ancien inspecteur par celui de Philippe Boisvert-Benoit, à titre d'inspecteur municipal;

Que Philippe Boisvert-Benoit soit autorisé à délivrer des constats d'infraction pour toute contravention aux règlements municipaux applicables sur le territoire de la municipalité, conformément aux pouvoirs accordés par la loi et les règlements en vigueur.

3.7. Offre TCJ pour la mise à jour du règlement de gestion contractuelle

2026-06-183

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) est entrée en vigueur le 1er avril dernier et impose de nouvelles exigences aux municipalités relativement à leur règlement de gestion contractuelle;

Considérant que la municipalité doit modifier son règlement de gestion contractuelle afin de l'adapter aux nouvelles dispositions législatives et à la terminologie désormais utilisée dans la LCOM;

En conséquence, il est proposé par Kevin Baillargeon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu que le conseil municipal mandate Therrien Couture et Jolicoeur afin de procéder à la préparation et à la personnalisation du règlement de gestion contractuelle de la municipalité, incluant les documents requis pour son adoption, pour un montant forfaitaire de 850 \$, plus les taxes applicables;

3.8. Planification des besoins en espace 2026-2031 du Centre de service scolaire de Saint-Hyacinthe

2026-06-184

Considérant que le Centre de services scolaire a transmis à la municipalité le document intitulé « Planification des besoins en espace 2026-2031 »;

Considérant que conformément à l'article 272.7 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'une municipalité locale doit approuver ou refuser cette planification;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du document et des modifications qui y ont été apportées;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu que le conseil municipal approuve la planification des besoins en espace 2026-2031 telle que déposée par le Centre de services scolaire;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Centre de services scolaire ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté dont fait partie la municipalité.

3.9. Achat de matériel informatique pour le nouveau poste d'inspecteur

2026-06-185

Considérant que la municipalité a procédé à l'embauche d'un nouvel inspecteur;

Considérant qu'il est nécessaire de fournir à cet employé les équipements informatiques requis afin d'assurer l'exécution efficace de ses fonctions;

Considérant que l'administration recommande l'achat de matériel informatique comprenant notamment un ordinateur, 2 écrans, des accessoires informatiques et les logiciels nécessaires;

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu que le conseil municipal autorise l'achat du matériel informatique requis pour le nouveau poste d'inspecteur, incluant un ordinateur, deux écrans, les accessoires informatiques et les logiciels nécessaires, conformément aux politiques d'approvisionnement en vigueur et selon les crédits budgétaires disponibles.

Que cette dépense soit effectuée conformément à la soumission reçue de NSlone et que le conseil municipal autorise un montant maximal de 1 700 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de ce matériel informatique.

3.10. Acceptation des cahiers de compensation pour les futurs puits

2026-06-186

Considérant que des cahiers de compensation doivent être préparés et déposés dans le cadre de la planification et de la réalisation des futurs puits;

Considérant que l'Union des producteurs agricoles (UDA) est mandatée pour préparer les documents requis relatifs aux cahiers de compensation;

Considérant que ces cahiers de compensation visent à documenter les mesures requises afin d'assurer la conformité des travaux aux exigences applicables;

Considérant que le conseil juge opportun d'accepter les cahiers de compensation préparés pour les futurs puits;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu d'accepter les cahiers de compensation pour les futurs puits, tels que présentés, et d'autoriser la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires à leur mise en application, conformément aux lois, règlements et exigences en vigueur.

3.11. Mandat à la MRC pour la préparation des plans et devis - Gosselin

2026-06-187

Considérant qu'il y a une demande du promoteur concernant le projet;

Considérant que des plans et devis doivent être préparés afin de permettre le lancement d'un appel d'offres pour les travaux projetés;

Considérant que la municipalité désire mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains afin d'effectuer ce travail;

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Michael Bazinet et résolu que le conseil municipal mandate le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains afin de préparer les plans et devis nécessaires au projet ainsi qu'au processus d'appel d'offres;

3.12. Modification de la résolution 2026-03-77

2026-06-188

Considérant que la résolution 2026-03-77 a été adoptée antérieurement afin de désigner monsieur Yves Winter à titre d'enchérisseur pour représenter la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin de prévoir une personne substitut en cas d'indisponibilité de monsieur Yves Winter;

Considérant que la municipalité souhaite autoriser monsieur Claude Vadnais et madame Alexandra Duquette à agir à titre d'enchérisseurs dans l'éventualité où monsieur Yves Winter ne pourrait être disponible;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu de modifier la résolution précédemment adoptée afin d'ajouter monsieur Claude Vadnais et madame Alexandra Duquette à titre d'enchérisseurs autorisés, lesquels pourront agir pour et au nom de la municipalité dans l'éventualité où monsieur Yves Winter ne pourrait être disponible.

Il est également résolu que toutes les autres dispositions de la résolution antérieure demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1. Renouvellement de contrat viabilité hivernale

2026-06-189

Considérant que le contrat de déneigement et de déglacage conclu avec la municipalité pour l'entretien hivernal du rang Saint-Édouard vient à échéance à la fin de la présente saison;

Considérant que, en raison de règles administratives, ledit contrat ne peut être simplement prolongé et qu'une nouvelle entente doit être conclue;

Considérant que les exigences du nouveau contrat seraient semblables à celles de l'entente actuelle;

Considérant que les caractéristiques du projet seraient les suivantes : une longueur pondérée de 5,582 kilomètres, une longueur physique de 5,582 kilomètres, une durée d'une (1) année avec possibilité de deux (2) renouvellements supplémentaires, une saison contractuelle s'échelonnant du 25 octobre 2026 au 10 avril 2027, la fourniture des matériaux par la municipalité, l'utilisation d'un (1) camion, ainsi qu'un montant estimé de 44 376.90\$ \$;

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Michael Bazinet et résolu que la municipalité confirme son intention de procéder au renouvellement du contrat de viabilité hivernale pour la route concernée, selon les paramètres mentionnés ci-dessus;

Il est également résolu que la direction générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires afin de préparer et de conclure la nouvelle entente conformément aux exigences administratives en vigueur.

5.2. Octroi du contrat de déneigement 2026-2027

2026-06-190

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de déneigements des rues pour la saison d'hiver 2025-2026;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes en date du 2 juin 2026 à 10h00, conformément aux règles établies;

Considérant que malgré la publication de l'appel d'offres conformément aux règles applicables, une seule soumission a été reçue, soit celle d' Excavation M. Leclerc

En conséquence, il est proposé par Kevin Baillargeon, appuyé par Michael Bazinet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de déneigement de la saison d'hiver

2026-2027 à Excavation M. Leclerc, pour un montant total de 66 649.44\$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offre.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. PIIA2026-05-01 : 42 rue Lemonde - Lot 1 345 313

2026-06-191

Considérant qu'une demande de permis de construction d'une remise a été déposé;
Considérant que cette demande de permis est assujettie au règlement 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), car elle est située dans le noyau villageois;
Considérant que l'utilisation de la tôle galvanisée en tant que revêtement extérieur pour la toiture n'est pas conforme à l'article 18.2 du règlement 370-23 de zonage;
Considérant que le projet est conforme aux autres normes des règlements d'urbanisme en vigueur ;
Considérant que le projet respecte les objectifs et critères de l'article 5 du règlement 367-23 sur les PIIA;
En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu d'accepter la demande de PIIA pour le projet de construction d'une remise situé sur le lot 1 345 313 à condition de :

- Remplacer le matériau prévu pour la toiture de la remise par un matériau conforme au règlement 370-23 de zonage.

7.2. PIIA2026-05-02 : 24 rue Lemonde - Lots 1 345 295, 4 670 412, 4 680 975

2026-06-192

Considérant qu'une demande de permis de construction conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur a été déposée pour la construction d'un gazebo;
Considérant que le projet respecte les objectifs et critères de l'article 5 du règlement 367-23 sur les PIIA;
En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu d'accepter la demande de PIIA pour la demande de permis de construction d'un gazebo sur l'ensemble de lots 1 345 295, 4 670 412, et 4 680 975 tel que déposé.

7.3. PIIA2026-05-03 : 46 rue Parent - Lot 1 345 341

2026-06-193

Considérant qu'une demande de permis de construction conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur a été déposée pour remplacer la toiture de tôle du bâtiment principal par une toiture en bardeaux noirs;

Considérant que le bâtiment principal est une résidence unifamiliale isolée construite en 1900 ;

Considérant que le bâtiment accessoire en cours arrière a une toiture en bardeaux;

Considérant les objectifs et critères de l'article 4 du règlement 367-23 sur les PIIA ;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu d'accepter la demande de PIIA pour la demande permis de construction pour le remplacement de la toiture du bâtiment principale pour les motifs suivants :

Le paysage urbain environnant présente un bon nombre de bâtiments dont la toiture a été transformée par rapport aux éléments architecturaux d'origine, notamment par l'utilisation de bardeaux, ce qui permet au projet de s'intégrer harmonieusement au milieu environnant. Considérant également que le bâtiment accessoire en cour arrière est déjà recouvert de bardeaux, le remplacement projeté contribue à une certaine cohérence visuelle de l'ensemble.

Le projet répond ainsi aux objectifs et critères applicables de l'article 4 du règlement 367-23 sur les PIIA, notamment en favorisant une intervention compatible avec le cadre bâti existant et une intégration respectueuse du milieu.

7.4. PIIA2026-05-04 : 56-58 rue Saint-Patrice - Lot 5 798 647

2026-06-194

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation d'une résidence bifamiliale isolée sur le lot 5 798 647 conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur a été déposée pour permettre un agrandissement du stationnement situé sur les lots 1 346 135, 1 346 192, 5 798 647, et 5 798 648 ;

Considérant que des arbustes seront aménagés à proximité du lot 1 345 609, qui est occupé par une résidence unifamiliale isolée;

Considérant que le manque d'espace de circulation dans la cour arrière du commerce principalement situé sur le lot 1 346 135 ne permet pas l'aménagement de stationnement en cours arrière ;

Considérant l'absence d'écran végétale ou architecturale entre les espaces de stationnement et la rue Saint-Patrice ;

Considérant le manque de démarcation des accès au stationnement, des allés de circulation, et des passages piétons ;

Considérant le manque de démarcation des accès au stationnement et des allés de circulation, ainsi que l'absence de passage piéton;

Considérant les objectifs et critères de l'article 8 du règlement 367-23 sur les PIIA ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu:

De refuser la demande de PIIA pour l'aménagement du stationnement au 56-58 rue Saint-Patrice pour les raisons suivantes :

Malgré l'amélioration au niveau de l'atténuation des impacts visuels du plan, notamment par l'implantation d'arbustes, le CCU juge que l'aménagement du stationnement ne répond à l'objectif 1 de l'article 8 du règlement 367-23 sur les PIIA, car il existe encore des impacts visuels importants depuis la rue Saint-Patrice vu l'absence d'écran végétal ou architectural permettant d'atténuer les impacts visuels. De plus, il ne répond pas à l'objectif 2 de l'article 8 du règlement 367-23 sur les PIIA pour les raisons suivantes :

- Les manœuvres possibles permettant la sortie des cases de stationnement en façade des cases de stationnement en façade du marché Tradition ne sont pas suffisamment sécuritaires ;

7.5. PAE2026-05-01 Lot 6 631 025

2026-06-195

Considérant qu'un plan d'aménagement d'ensemble a été déposé pour la zone H-19, conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur, incluant le règlement 365-23 portant sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Saint-Liboire ;

Considérant que le plan d'aménagement d'ensemble respecte les objectifs de l'article 3 du règlement 365-23 portant sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Saint-Liboire et de l'article 6 dudit règlement ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu d'accepter la demande de plan d'aménagement d'ensemble de la zone H-19 à condition de déplacer tout arbres et arbustes prévu dans la rive du cours d'eau présent dans la zone H-19 à l'extérieur de la rive.

7.6. Adoption 2e projet PPCMOI - 210-216 rue Saint-Patrice

RETIRÉ

7.7. Appui de la municipalité pour une demande d'autorisation CPTAQ pour le lot 1 345 185

2026-06-196

Considérant qu'une demande a été déposée auprès de la municipalité afin d'obtenir un appui relativement à une demande de division de lot située en zone agricole;

Considérant que la demande doit être transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour autorisation;

Considérant qu'une dérogation mineure a déjà été accordée par la municipalité en lien avec ce projet de division de lot;

Considérant que la division projetée n'aurait pas pour effet de nuire aux activités agricoles du secteur;

Considérant que le projet respecte les objectifs du règlement de zonage municipal et du schéma d'aménagement en vigueur;

Considérant que la demande est évaluée conformément à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), lequel prévoit les critères applicables à l'analyse d'une demande d'autorisation en zone agricole;

Considérant que la municipalité juge opportun d'appuyer cette demande auprès de la CPTAQ;

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu que le conseil municipal appuie la demande de division de lot déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Il est également résolu que la direction générale soit autorisée à transmettre tous les documents requis et à signer, pour et au nom de la municipalité, toute documentation nécessaire au traitement de cette demande.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. Demande de dépense pour aménagement estival

2026-06-197

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à l'aménagement et à l'embellissement de son territoire pour la saison estivale;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Kevin Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de fleurs et de plants de légumes pour un montant maximal de 400\$, taxes incluses

8.2. Autorisation de dépense - Jardî-Boire

2026-06-198

Considérant que le comité Jardî-Boire organise des activités et projets visant l'embellissement et l'animation de la municipalité;

Considérant que la municipalité souhaite soutenir les initiatives du comité Jardî-Boire;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Kevin Baillargeon et résolu que le conseil municipal autorise une dépense maximale de 500,00 \$ pour le comité Jardî-Boire afin de couvrir les frais liés à ses activités et projets.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

9. DIVERS

10. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CORRESPONDANCES

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-06-199

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h55.



Yves Winter, Maire



Sylvain Laplante, Directeur général